



Demande de photocopie de CI suite à demande d'indulgence refusée

Par **vertmofa**, le **21/03/2009** à **09:37**

Bonjour,

J'ai fait une demande d'indulgence pour un stationnement sur un trottoir, l'indulgence m'a été refusée et en retour le Cdt de police me demande de payer l'amende et de lui envoyer une photocopie de ma carte d'identité ou de mon permis de conduire. Est -ce légal??

Merci de votre réponse.

Par **cram67**, le **21/03/2009** à **09:47**

Dans quel cadre vous demande-t-il la photocopie de votre CNI ou de votre permis ? Vous avez à compléter les références demandées sur votre carte lettre de la contravention (au verso : coordonnées du conducteur). Si le conducteur ne le remplit pas, c'est le propriétaire du véhicule à qui sera imputé la contravention (dans les fichiers). De toute façon, vous pouvez décliner votre identité... ça n'a pas d'incidence, vous aurez à payer votre contravention...et l'OMP a tout a fait accès au SNPC (système national du permis de conduire) et au FNA (fichier national des automobiles), donc à tous les renseignements vous concernant...